



Nîmes, le jeudi 22 décembre 2016

Jacques Mailhan
Président FFCC

Objet: Licence FFCC 2017
Clubs taurins et associations
non organisateur de course camarguaise et spectacle de rues

Madame, Monsieur,

Vous allez devoir prendre vos licences auprès de la FFCC pour la saison 2017, c'est l'occasion pour nous de vous apporter quelques précisions.

Jusqu'à ce jour étaient considérés comme clubs taurins non organisateurs ceux qui n'organisaient pas de courses camarguaises. Mais, nous constatons qu'avec une licence non organisateur, certains d'entre vous, organisent des spectacles de rues, voire même des courses dans des arènes portatives.

Dans le cas d'un accident qui pourrait survenir lors de ces manifestations, juridiquement, cette situation pourrait être mise en cause.

Il est donc clair que pour organiser une manifestation quelle qu'elle soit (course camarguaise ou autre encierro, bandido, abrivado etc...), on doit, obligatoirement, être en possession d'une licence d'organisateur.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association qui désire s'affilier doit envoyer à la Fédération :

- Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- L'adresse de son siège social
- Sa dénomination
- Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- Une pièce certifiant qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations

Licence individuelle :

- La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le chèque de paiement

Pour les nouveaux clubs taurins, droit d'entrée : 31 €

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités et seront donc renvoyés en l'état ; aucune licence ne pourra vous être délivrée.

Après la date limite du dépôt le 31 janvier 2017, des pénalités de retard de 35 € devront être rajoutées à l'option choisie.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations afeciouna

Jacques MAILHAN
Président FFCC



Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases : date de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.



BULLETIN D'ADHESION Saison 2017

Licence Club Taurin ou Association Non Organisateur de course camarquoise et spectacle de rues

**bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.
Date limite de Dépôt le 31 janvier 2017.**

Option de base*

Cotisation Fédérale.....	150.00 €
Protection juridique.....	8.00 €
Total	158,00 €

Option 1 (voir au verso)

Licence Fédérale.....	150.00 €
Prime individuelle et protection juridique	20.00 €
Total (à régler par chèque libellé à l'ordre de la FFCC)	170.00 €

Option 2 (voir au verso)

Licence Fédérale.....	150.00 €
Prime individuelle accident et protection juridique.....	23.00 €
Total (à régler par chèque libellé à l'ordre de la FFCC)	173.00 €

Si retard, pénalités de 35 € à rajouter au total de l'option choisie

***Les personnes de plus de 65 ans devront prendre uniquement l'option de base**

Association : ville _____ Club _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis Président de course : ou/et Délégué :

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

*Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarquoise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **17**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Clubs Taurins et Associations non organisateur de course camarguaise et spectacle de rues

Saison 2017

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2017, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2017 pour se terminer le 31/01/2018.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité. Les garanties ne concernent que les titulaires d'une licence nominative et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée.

Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option 1

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %

⇒ Option 2

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 10 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992* ». »**

☞ Déclaration manuscrite à recopier :

AUTORISATION DE DIFFUSION DES INFORMATIONS NOMINATIVES

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

De plus, votre nom, prénom, nom de votre association à laquelle vous adhérez, votre date de naissance, vos qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que votre photo, peuvent être utilisés pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur la revue fédérale : La Fe di Biòu et le site www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux Sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant « je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs »